

## I Eléments-clé de construction du projet de décision modificative n° 2

Ce projet de décision modificative a pour principal objectif d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire.

## II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de décision modificative s'articule autour des principaux axes d'intervention de l'Etablissement.

### Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	3 208 185	676 150	
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 057 185	678 746,79	0
Gestion des crues et des étiages, modernisation	659 600	41 500	
Gestion administrative de la redevance	34 500		
<b>Exploitation des ouvrages</b>	<b>4 959 470</b>	<b>1 396 396,79</b>	<b>0</b>

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest, il s'agit simplement d'un redéploiement de crédits en lien avec la reprise d'étanchéité de la vanne V6, visant à réimputer en « Etudes » 24 k€ initialement prévus en « Travaux ». Etant précisé qu'il s'agit d'une étude préalable à la réalisation de ces derniers.

### Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2
SAGE Allier aval	570 840	327 350	- 142.920
SAGE Cher amont	92 290	202 150	
SAGE Cher aval	129 440	150 350	
SAGE Haut Allier	331 490	350	
SAGE Loir	169 940	2 350	
SAGE Loire amont	197 140	1 850	
SAGE Loiret	139 080	3 150	
SAGE Loire en Rhône-Alpes	32 349	950	
SAGE Sioule	187 190	8 450	
SAGE Yèvre Auron	122 770	2 450	
Contrat territorial Val d'Allier	96 090	6 750	30.000
Continuité et restauration des milieux naturels	87 070	0	
Moyens mutualisés	36 850	23 500	
<b>Aménagement et gestion des eaux</b>	<b>2 192 539</b>	<b>729 650</b>	<b>- 112.920</b>

A l'exception des crédits retirés sur l'étude gravière du fait de leur engagement assuré dès 2019 (- 143 k€), il s'agit de compléter l'enveloppe nécessaire à la réalisation de l'étude bilan du contrat territorial Val d'Allier (30 k€), intégrant les attentes du partenariat.

## Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget supplémentaire	Décision modificative n° 2
Fonctionnement administratif général	824 350	388 811,93	23.000
Locaux	46 900	3 000	5.400
Communication	127 000		
<b>Fonctionnement administratif</b>	<b>998 250</b>	<b>391 811,93</b>	<b>28.400</b>

Il s'agit exclusivement de crédits en investissement (financés par l'excédent d'investissement). Ceci, afin de compenser la mobilisation ces derniers mois de moyens supplémentaires de télétravail (licences/ordinateurs) découlant de l'activation du plan de continuité d'activité (23 k€), et de permettre le remplacement de fenêtres dans les locaux de l'Etablissement à Orléans (5 k€).

## Décision modificative n° 2 – 2020

### Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	28.400			
Total de la section de fonctionnement	- 112.920		- 112.920	
<b>Total du budget principal</b>	<b>- 84.520</b>		<b>- 112.920</b>	
		- 84.520		- 112.920

Ce budget est présenté en déséquilibre d'investissement, du fait du vote en mars dernier d'un budget en suréquilibre d'investissement.

### Budget annexe : Exploitation des ouvrages

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	0 (1)		0	
Total de la section de fonctionnement				
<b>Total du budget annexe</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	
		0		0

(1) Redéploiement pour réimputation du chapitre 23 vers le chapitre 20

**L'application des dispositions contenues dans le projet de décision modificative n° 2 pour 2020 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :**

- **Approbation de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 – Budget principal**
- **Approbation de la décision modificative n° 2 de l'exercice 2020 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages »**